

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE, TARIFICATION DE L'EAU ET
ÉOLIENNES (LECTURE DÉFINITIVE)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Brottes, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 5

Alinéa 11

Remplacer la référence :

L. 321-2

par la référence :

L. 132-2

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.